

## campagne d'inscriptions scolaires 2022-2023

La commune vous propose plusieurs possibilités pour faire les inscriptions scolaires des futures petites sections nées en 2019, des futurs CP (pour les communes déléguées d'Écuellen, Épisy, Montarlot, Moret-sur-Loing et Veneux-Les Sablons), ainsi que pour tous les nouveaux enfants arrivant sur la commune de Moret-Loing-et-Orvanne.

### Étape 1 : Attestation d'inscription scolaire

La campagne d'inscription scolaire 2022-2023 se fera :

- **par voie dématérialisée** de préférence afin de limiter au maximum vos déplacements, du 7 février au 7 mars 2022.

Vous enverrez un mail à [actioneducative@moretloingetorvanne.fr](mailto:actioneducative@moretloingetorvanne.fr) avec les renseignements suivants : nom + prénom + adresse postale + téléphone + mail de chaque parent + nom + prénom + date de naissance de l'enfant

Vous devrez joindre les pièces suivantes : le livret de famille, la pièce d'identité des deux parents, un justificatif de domicile de moins de trois mois, le carnet de vaccination à jour des vaccinations obligatoires, le jugement de garde, le cas échéant et la dérogation scolaire : accords écrits et signés des maires de la commune de résidence et d'accueil pour les communes extérieures à Moret-Loing-et-Orvanne. Un courrier unique de dérogation pour la commune de Moret-Loing-et-Orvanne.

Nous vous transmettrons par retour de mail l'attestation d'inscription scolaire, et il vous faudra prendre rendez-vous ensuite avec la direction des écoles.

- **en présentiel** (nous recevons uniquement les familles ne pouvant pas faire leur inscription par voie dématérialisée) du 7 mars 2022 au 21 mars 2022.

Les inscriptions se feront sans rendez-vous du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 15h à 17h 15.

Vous serez reçu à la mairie déléguée d'Écuellen, 45 rue Georges Villette par Madame BENBELAID.

Vous devrez joindre les copies des pièces suivantes : le livret de famille, la pièce d'identité des deux parents, un justificatif de domicile de moins de trois mois, le carnet de vaccination à jour des vaccinations obligatoires, le jugement de garde, le cas échéant et la dérogation scolaire : accords écrits et signés des maires de la commune de résidence et d'accueil pour les communes extérieures à Moret-Loing-et-Orvanne. Un courrier unique de dérogation pour la commune de Moret-Loing-et-Orvanne.

Une attestation d'inscription scolaire vous sera remise, et il vous faudra prendre rendez-vous ensuite avec la direction des écoles.

En dehors de ces dates, les inscriptions scolaires seront prises en charges par les accueils des Mairies déléguées.

### Étape 2 : Admission scolaire

Une fois l'obtention de votre attestation d'inscription scolaire, il vous faudra prendre rendez-vous ensuite avec la direction des écoles.

Pour joindre l'école :

- maternelle Les Lilas à Écuellen, Mme Pons joignable au 01 60 70 21 55, le jeudi.
- élémentaire Ravanne à Écuellen, Mme Martinez joignable au 01 60 70 54 51, le jeudi.
- du Marais à Épisy, Mme Maxime-Bredillard joignable au 01 64 45 70 16, le mardi.
- de Montarlot, Mme Literowicz joignable au 01 64 31 17 10.
- maternelle Le Donjon à Moret-sur-Loing, Mme Mallet joignable au 01 60 70 58 69, le jeudi.
- élémentaire Les Columières à Moret-sur-Loing Mr Boutroux joignable au 01 60 70 56 20, le jeudi.
- maternelle à Veneux-Les Sablons, Mme Songeux joignable au 01 60 70 40 65, le vendredi.
- élémentaire A. Chevrier à Veneux-Les Sablons, Mme Lesèche par mail : [ce.0770693k@ac-creteil.fr](mailto:ce.0770693k@ac-creteil.fr), le jeudi et le vendredi.